

Madame,  
Monsieur,

Conformément à l'article 86 de la Nouvelle Loi Communale, devenu L1122-12 du Code de la Démocratie Locale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil communal qui aura lieu **le jeudi 20 février 2020 à 19 H 30'**, à la salle de l'école de Couthuin-Centre, rue d'Envoz à 4218 Couthuin.

**ORDRE DU JOUR :**

**En séance publique :**

1. 3<sup>ème</sup> phase de mise en œuvre du plan de pilotage pour l'école communale – Convention d'accompagnement et de suivi par le CECP - Décision.
2. Convention à passer entre la Commune et la Province de Liège relativement à l'aide fournie par la Province dans le cadre de la gestion des cours d'eau de 3<sup>ème</sup> catégorie - Approbation.
3. Convention à passer entre ELECTRABEL et les communes situées dans un rayon de 10Km autour de la Centrale Nucléaire de Tihange – Ratification de la délibération du Collège.
4. Compte de l'Agence de développement Local pour l'exercice 2019 - Approbation.
5. Achat de parcelles de terre sises à Lavoir cadastrées section B numéros 97B, 97C, 98<sup>E</sup> 98F, 98H, 99A, 108A et 96B pour une contenance totale de 2hz09a94ca en zone d'habitat à caractère rural – Majoration de l'estimation - Approbation.
6. Règlement complémentaire de circulation routière rue Docteur Beaujean à Couthuin – Zone d'évitement et zone de stationnement – Approbation.
7. Règlement complémentaire de circulation routière rue Pied du Thier à Couthuin – Zones d'évitement – Approbation.
8. Projet de motion de soutien pour le maintien de la maternité du CHR de Huy – Approbation.
9. Projet de motion pour la modification et le report de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres – Approbation.
10. Démission de Madame ANCIEN Amélie de ses fonctions de conseillère de l'action sociale.
11. CPAS – Election de plein droit d'un conseiller de l'Action sociale présenté par la liste du Bourgmestre en remplacement de Madame ANCIEN, démissionnaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

C. BOLLY



E. HAUTPHENNE